

Département de l'Orne --- Arrondissement d'Alençon --- Commune de Chailloué --- 5 place de la Mairie – 61500	COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL Commune nouvelle de CHAILLOUÉ
--	---

L'an deux mil dix-huit, le trois décembre à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Marcel Riant.

Sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents : Mesdames GUERIN Martine, MAACHI Christine, BOUSSEAUD-DE STOPPELAIRE Françoise, BARBIER Catherine, COESNON Martine, DUVAL Cécile, GAUME Isabelle, GARNIER Manuela, PROD'HOMME Jeannine et Messieurs Riant Marcel, LECOEUR Henri, COUPARD Gilbert, CHATEL Jacques, ALEIXANDRE Emmanuel, CORU Vincent, LELOUP Christian, TABUR Denis, RAISON Christophe.

Etaient absents : LETARD Philippe, ROBLIN Bruno, SCHNEIDER Véronique, DANOT Agnès, BREBION Jessica, COTTEREAU Paméla, GICQUEL Jean-Luc, LEBOË Pierrick, CATTEAU Gérard, GALLOT Jérôme, POTTIER Marc.

Excusés : BOURGERIE Séverine a donné pouvoir à COESNON Martine, et GESLIN Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Manuëla Garnier a été désignée comme secrétaire de séance.

- 1) Compte rendu de la réunion du 24 septembre 2018 : Adopté à l'unanimité ;
- 2) Commission de contrôle des listes électorales :
 Sont désignés :
 - Titulaires BOUSSAUD-DE STOPPELAIRE Françoise, PROD'HOMME Jeannine, BAUDIN Pierrette, ALEIXANDRE Jean-Claude;
 - Suppléants : HERGAULT Gérard, GUICHARD Christian ;
- 3) Commission de l'ouverture des plis :
 Sont désignés : LELOUP Christian, COESNON Martine, LECOEUR Henri, GUERIN Martine.
- 4) Salle polyvalente – Etude de sol :
 Le conseil municipal retient la société ERDA pour le sondage.
- 5) Centre de Loisirs de Sées :
 Prise en charge de la différence de tarifs en Sées et hors Sées. Nouvelle convention, report à la prochaine réunion.
- 6) Restaurant scolaire et garderie - Révision des Tarifs :
 - Cantine - Attente du bilan 2018 avec achats bio ;
 - Garderie – Tarifs inchangés pour 2019.
- 7) Subvention classe découverte en mai 2019 :
 Le conseil décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 euros par jour et par enfants. Coût total pour 52 enfants : 1560 €.
- 8) Elagage des voies communales et chemins ruraux :
 Le Conseil municipal préconise une lettre aux riverains avant l'envoi de l'arrêté du Maire.
- 9) Commission de voirie et des bâtiments :
 - Les propositions de la commission sont retenues par l'assemblée.
 - Le conseil souhaite une réunion avec la CDC des Sources de l'Orne et les responsables de la commission de voirie.
 - La demande de signalisation verticale faite pour le chemin « Les Besnardières » sera transmise à la CDC des Sources de l'Orne, compétente de la voirie.
- 10) Décision modificative du budget :
 - Dépenses imprévues : remplacement du lave-vaisselle de la salle communale de Chailloué, accordée.
 - Modification des investissements.
 - Intégration des comptes 203 au compte 23

- Virements de crédit pour les emprunts.

11) Droit de préemption :

La commune ne préempte pas sur les parcelles ZP 108, 109, 110 et ZP 99.

12) Vente de la parcelle AB 91 – Chemin de la Mare :

Le conseil municipal accepte la proposition pour la vente d'une bande de terrain de 5 mètres de la parcelle ZH 71 pour permettre l'accès à la propriété. Le prix est fixé par le conseil à de 1 €/m².

13) Cimetières communaux :

- Le conseil municipal adopte le règlement général pour les 3 cimetières qui sera mis à disposition sur le site internet de la commune de Chailloué.
- Les prix sont fixés comme suit : Concession 200 € pour 30 ans, Cave urne 300 € pour 30 ans, Columbarium 200 € pour 30 ans.

14) Divers :

- Chemins pédestres :
Les parcours sont à soumettre à la CDC des Sources de l'Orne par délibération. A revoir au prochain conseil municipal.
- Service hivernal : le déneigement est fait par les exploitants agricoles dans le cadre d'une convention.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les dons du Comité de Gestion de la Salle Polyvalente pour ses excédents de recette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h40.

A chailloué le 04 décembre 2018.

Le Maire, Marcel RIANANT

